

<b>Zeitschrift:</b>	L'ami du patois : trimestriel romand
<b>Band:</b>	10 (1982)
<b>Heft:</b>	1
<b>Artikel:</b>	Il faut employer le mot qu'il faut ! = Y fo imploye le mouo que fa !
<b>Autor:</b>	Carron, Abel
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-240401">https://doi.org/10.5169/seals-240401</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

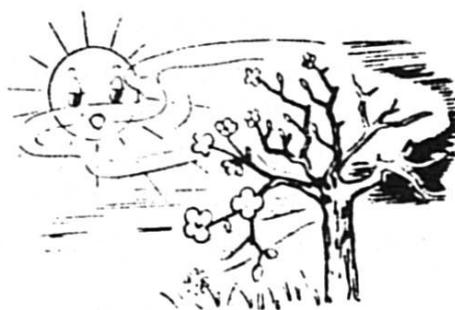
**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Pour Vaud, le second membre est M. Frédéric Duboux, de Prilly (alors que M. Bossard est membre de l'assemblée des Délégués).

A la fin de 1982, le journal aura achevé sa dixième année d'existence et comptera 39 numéros. Ce serait l'occasion d'établir pour cette période, un répertoire sommaire, c'est-à-dire une amélioration ordonnée qui facilitera bien les recherches.

Enfin, un texte peut trouver un grand nombre de diseurs ou de copistes, mais il n'a jamais qu'un auteur. Fi des articles ou copies anonymes . . . ! A César ce qui est à César . . . (Ami du Patois 1981, No 2, page 17).

*Paul Burnet*



## IL FAUT EMPLOYER LE MOT QU'IL FAUT !

## Y FO IMPLYE LE MOOU QUE FA !

Ayant besoin de personnel, une entreprise fait paraître une annonce dans un journal. Trois ouvriers se présentent. Le contremaître demande au premier :

- Quel est votre métier ?
- Moi, je suis machineur.
- Voyons, on ne dit pas machineur, on dit machiniste.

Au second :

- Et vous ?
- Moi, je suis tourniste .
- Voyons, voyons, on doit dire, tourneur, et non pas tourniste.

Interrogé, le troisième répond :

- Après ce que je viens d'entendre, moi je ne sais plus très bien si je suis mineur . . . ou . . . ministre !

Quemin l'a manqué dê monde onn'intreprije fi pachâ onn'annonche den le journau. Traï j'ovraï chê prêjinton. Le contremaître démande i prêmier :

- Queïn l'ê voutre métier ?
- Ye chaï machineu.
- Quemin, on dit pâ machineu mi machinichte.
- Y checond.
- E vouò ?
- Yë chaï tournichte.
- Quemin, quemin, on daï dëre tourneau mi pâ tournichte.
- Interròdza le traïjemouë repond :
- Apri chin que vëgne d'avouire, Yë chi pâ mi che chaï mineu . . . u minichtre !

*Abel Carron*